



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/943

Adhésion de la Direction des affaires culturelles à l'Association française des Fundraisers (AFF) et au Club de la communication

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/943 - ADHESION DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES A L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES FUNDRAISERS (AFF) ET AU CLUB DE LA COMMUNICATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon a souhaité adhérer à diverses associations ou organismes, en particulier celles et ceux œuvrant dans le secteur culturel, en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la municipalité.

Au titre de l'année 2021, 86 adhésions de la délégation des affaires culturelles ont été renouvelées, par voie de décision du Maire, pour un montant estimatif de 68 422 € et cinq adhésions n'ont pas été renouvelées ou ont été supprimées pour un montant de 9 146 €

Lors de la séance du 28 janvier 2021 (délibération n° 2021/516), le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès de quatre nouvelles associations portant le montant total des adhésions 2021 à 70 832 €

Deux nouvelles adhésions à des associations sont aujourd'hui proposées pour 2021 et concernent les structures suivantes :

BUDGET PRINCIPAL EN €TTC	
Direction des affaires culturelles	
Club de la communication	180 €
Association française des Fundraisers	178 €
TOTAL nouvelles adhésions	358 €

Le Club de la communication, réseau des professionnels de la communication à Lyon, est un lieu d'échange et de partage d'expériences qui regroupe plus de 130 communicants au service des entreprises, de grandes écoles, d'administrations, d'institutions et d'associations de la région lyonnaise. Il a pour mission d'expliquer, de représenter et de valoriser les métiers de la communication, suivre leur évolution et anticiper les changements. Le club organise des rencontres et conférences visant à favoriser le partage et l'échange entre les adhérents.

L'association française des Fundraisers a pour mission de promouvoir un environnement et une culture de l'alliance favorables à la générosité et à la mobilisation des ressources dans leur diversité. L'association sensibilise les acteurs publics et économiques à l'importance du Fundraising dans la création de valeur sociale et économique, et développe une culture partagée de la collecte de fonds. Elle donne aux Fundraisers les moyens qui leur permettent une diversification et une mobilisation durable des ressources au service de leurs projets.

Ces adhésions à ces deux associations sont indispensables dans le cadre de la création de la mission mécénat, rattachée à la Direction générale à la culture, au patrimoine et aux événements.

Le montant des adhésions nouvelles proposées à votre agrément étant de 358 € le montant prévisionnel total des adhésions de la délégation culture pour l'année 2021 est estimé à 71 190 €

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès des associations susnommées dans la présente délibération.
- 2- Les dépenses correspondantes au règlement des cotisations annuelles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2021, sur ligne de crédit 44258, nature comptable 6281, opération ADJOINT, programme SUPPORTAC.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET